



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 1469517608160 C
Référence de l'avis : 13 34 4553232 26
Numéro de propriétaire : 299 T00388 F
Débiteur(s) légal(aux)
M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
USUFRUITIER 0252 MCW7NR
M THOMAS ALEXANDRE FERNAND
CHRISTIAN ERIC
NU-PROPRIET 0252 MC5NCQ
Numéro de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31/08/2013

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2013** **1256,00 €**

Vos démarches

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 034* - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 87)*
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE SERIGNAN
144 AVE DE LA PLAGE - 34410 SERIGNAN
Tel. : **04 67 32 09 04** - Courriel : t034045@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : 8H15 A 12H ET 13H15 A 16H15 FERME VENDREDI AM
 - sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BITERROIS - S.A.I.D. SERIGNAN
9 AVE PIERRE VERDIER - 34529 BEZIERS CEDEX
Tel. : **04 67 35 69 44** - Courriel : sip.beziers-biterrois@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : DU LUN AU VEN DE 8H30 A 12H ET DE 13H30 A 16H OU SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2013 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 34

HERAULT

Commune : 299 A

SERIGNAN

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2012	22,61 %	%	2,58 %	21,15 %	0,232 %	15,28 %	1205	
	Taux 2013	22,61 %	%	2,58 %	21,15 %	0,202 %	15,18 %		
	Adresse	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN							
	Base	1953		1953	1953	1953	1953		
	Cotisation	442		50	413	4	296		
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Cotisation 2012	434		49	406	4	293			
2013	442		50	413	4	296			
Variation en % ⑦	+1,84 %	%	+2,04 %	+1,72 %	0 %	+1,02 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%		
	Base terres non agricoles								
	Base terres agricoles								
	Cotisation 2012								
2013									
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		51	
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « Etat » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑨			
						Montant de votre impôt :		1256	